Date: 21.05.2009
OJD: 84134
Page: 52-54
Edition: PRINCIPALE (FR)
Suppl.:
Rubrique: Entreprises

Valeurs ACTUELLES

Entreprises

Saint-Pierre-et-Miquelon. Pêche, pétrole, plateau continental...

La bataille des Saint-Pierrais

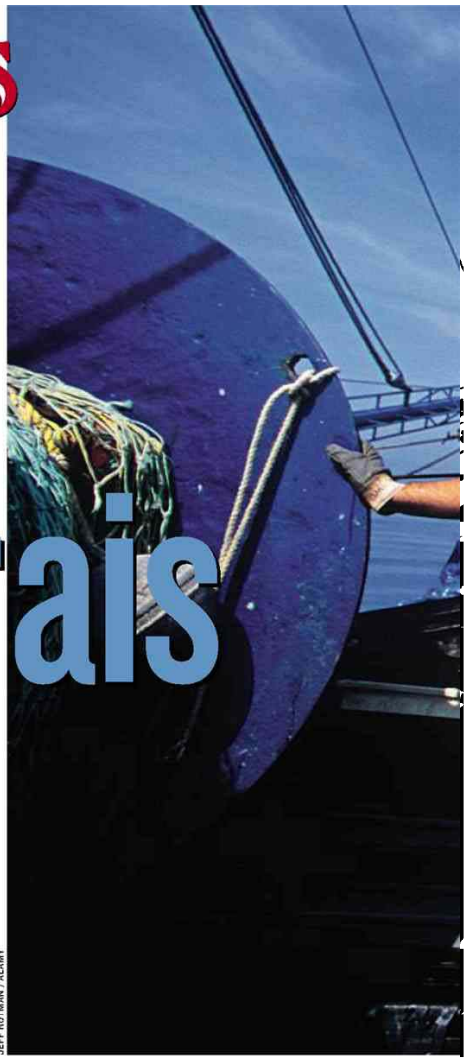
JEFF ROTMAN / ALAMY

France et Canada s'affrontent depuis longtemps sur le tracé de leur frontière maritime. Paris vient de saisir l'Onu. Enjeu : la survie économique de l'archipel.

Par Christine Murris

La France a-t-elle déterré la hache de guerre face au Canada ? « *Ce serait trop dire…* », se récrie Annick Girardin, député de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon. « *La France doit faire valoir ses droits, cela ne nous empêche pas de rester en très bons termes avec nos amis canadiens !* »

Cette chaleureuse amitié risque toutefois de se rafraîchir quelque peu… En envoyant il y a quelques jours à la commission compétente de l'Onu une "lettre d'intention" réclamant l'extension de son plateau continental autour de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon – et donc la remise en cause de droits maritimes que le Canada estime acquis… –, la France vient bel et bien de remuer le couteau dans une plaie qui ne s'était jamais vraiment refermée.

La plaie ? Un litige à dire vrai déjà ancien. Dans les années 1970, les chalutiers français pêchaient la morue à qui mieux mieux dans les eaux du golfe du Saint-Laurent. Après tout, le Malouin Jacques Cartier n'avait-il pas, le premier, remonté le grand fleuve et pris possession des terres gelées qui devaient prendre le nom de Canada ? La France n'était-elle pas une grande puissance maritime, tirant des droits inaliénables de ses côtes multiples ? Ne disposait-elle pas, enfin, d'un territoire aux portes du Saint-Laurent, petit bout d'Europe en continent américain, avec l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et ses quelque 6 300 habitants ?

Ces belles certitudes ne devaient pas durer… Dans les années 1980, une sombre histoire portant sur des techniques de pêche controversées conduit le Canada à contester les droits français. La France, qui ne veut pas abandonner la partie mais ne souhaite pas non plus se fâcher avec son grand partenaire, s'en remet alors – bien mal à propos semble-t-il – à un tribunal arbitral international qui rend sa sentence en 1992. Elle est vécue par les Saint-Pierrais comme inique. Elle détermine une zone économique exclusive française (ZEE) – la zone qu'un État peut exploiter au-delà de ses eaux territoriales – ridiculement petite au regard des besoins des pêcheurs de l'archipel français. « *Les juges, américains pour la plupart, étaient-ils gagnés d'office à la cause canadienne ? Toujours est-il que la France n'a qu'un couloir maritime de 12 400 kilomètres carrés alors qu'elle récla-*

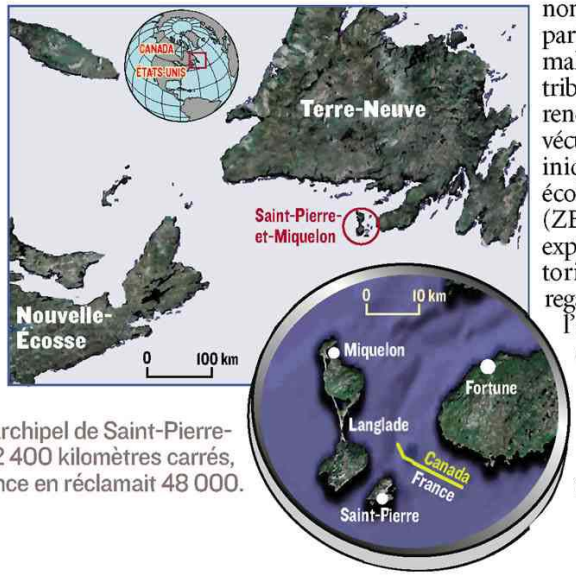

Zones économiques. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose de 12 400 kilomètres carrés, alors que la France en réclamait 48 000.

Tous droits de reproduction réservés

Date: 21.05.2009
OJD: 84134
Page: 52-54
Edition: PRINCIPALE (FR)
Suppl.:
Rubrique: Entreprises

Valeurs ACTUELLES

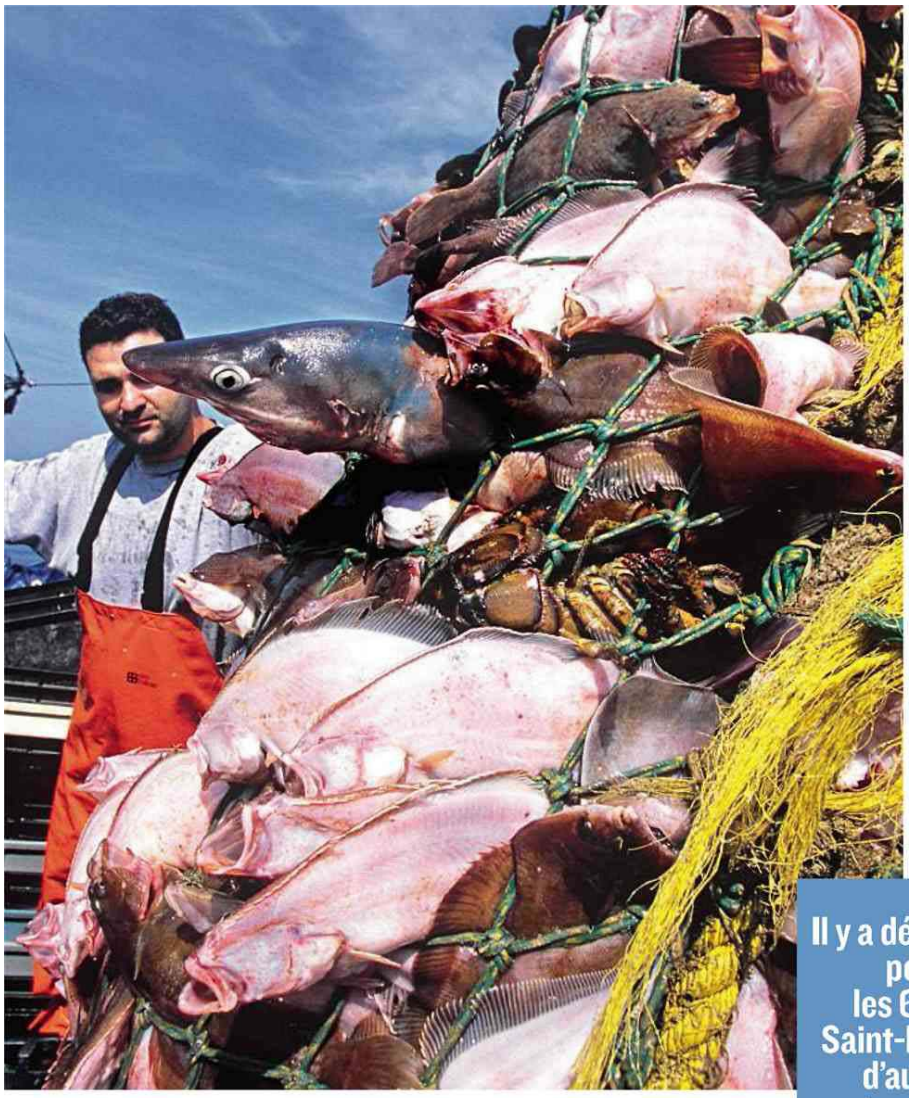

mait 48 000 kilomètres carrés ; les héritiers des Vendéens, qui avaient découvert cette zone, étaient floués et l'avenir du territoire très compromis… », assure Louis Guédon, député vendéen et corédacteur avec Annick Girardin d'un rapport sur le sujet à l'Assemblée nationale en 2008.

Du pétrole sous le bras de mer entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse

À la fin des années 1980, cinq bateaux de pêche de 50 mètres et deux navires-usines congélateurs étaient encore immatriculés sur le territoire. L'activité portuaire, également alimentée par les chalutiers étrangers, permettait l'emploi d'une centaine de dockers. La raréfaction de la ressource, avec une morue qui déserte les eaux glacées de l'Atlantique Nord, vient encore compliquer la situation des Saint-Pierrais. Aujourd'hui, les pêcheurs se font rares et l'archipel se meurt.

L'affaire, une épine douloureuse entre France et Canada, semblait destinée à perdurer en l'état, Paris étant peu disposé à remettre en cause ses bonnes relations avec Ottawa au nom des quelques milliers de Saint-Pierrais-et-Miquelonnais… C'était compter sans la détermination d'Annick Girardin, épaulée sur ce dossier par l'ensemble de l'archipel : « *Une procédure prévue par le droit maritime international nous permet de réparer partiellement l'injustice, même si la décision de 1992 n'est pas remise en cause. Il nous fallait demander avant la mi-mai 2009 l'extension du plateau continental français, une zone allant au-delà des eaux territoriales, et une renégociation des droits de pêche. C'est désormais chose faite, le gouvernement a signé…* »

Les pêcheurs à la morue seraient-ils près de reprendre le chalut ? En réalité, la question n'est plus vraiment là. Les quelques morues qui survivent dans les courants glacés de cette partie de l'océan Atlantique ne font plus recette. En revanche, et c'est une tout autre paire de manches, il y a de l'or noir sous le bras de mer qui s'étend entre les provinces canadiennes de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, là où justement le petit corridor français se trouve enclavé…

De quoi faire renaître bien des convoitises. Et sans doute expliquer partiellement le nouvel intérêt du gouvernement français pour le dossier.

L'Institut français du pétrole est formel : les réserves estimées en gaz du sous-bassin laurentien, à proximité de l'archipel, sont considérables. Quant au pétrole, ces mêmes coffres-forts sous-marins pourraient en cacher 600 à 700 millions de barils… Les Canadiens ne s'y trompent pas : si aucune exploration supplémentaire n'est prévue pour l'instant côté français, un forage de leur côté est annoncé pour 2009.

« *Chacun sait bien aujourd'hui*, insiste Annick Girardin, *que la mer est notre avenir. Les océans recèlent des ressources vitales, qu'il s'agisse d'énergie ou de biodiversité, et grâce à l'outre-mer, la France, pays maritime par excellence, est présente sur les trois grands océans, Atlantique, Pacifique et Indien. Elle possède des frontières maritimes avec 30 pays* ». Des atouts que le Grenelle de la mer, qui a débuté à Paris le mois dernier, a lui aussi rappelé sur tous les tons.

Il y a désormais pour les 6 300 Saint-Pierrais d'autres gisements de croissance que la pêche à la morue.

De ce pactole potentiel que chacun célèbre à l'envi, les Saint-Pierrais voudraient bien avoir leur part. « *L'extension du plateau continental nous assurerait un accès plus large à certaines espèces, crabe des neiges, homard ou coquille Saint-Jacques* », souligne Charles Théault, directeur des Nouvelles Pêcheries.

Roger Hélène, chef d'entreprise et investisseur dans des entreprises d'élevage de coquilles Saint-Jacques créées il y a cinq ans à Miquelon – une technique unique en France –, est aussi un fervent partisan de cet élargissement. Les entreprises qui élèvent la Royale de Miquelon – d'ailleurs mise au point en coopération avec des éleveurs canadiens – emploient actuellement une cinquantaine de salariés. Fortes d'une indéniable réussite dans la maîtrise de procédés d'aquaculture, ces sociétés

Tous droits de reproduction réservés

Date: 21.05.2009
OJD: 84134
Page: 52-54
Edition: PRINCIPALE (FR)
Suppl.:
Rubrique: Entreprises

Valeurs ACTUELLES

pâtissent pourtant encore de leur isolement… Elles aussi gagneraient à une expansion de l'activité de transformation.

Deuxième perspective, évidemment majeure : une cogestion de la zone d'exploitation pétrolière, qui prendrait d'abord la forme d'une campagne scientifique conjointe, pour en arriver à terme à une répartition plus équitable des ressources. « *La France doit pouvoir obtenir une coopération et une cogestion de la zone d'exploitation pétrolière avec laquelle Saint-Pierre-et-Miquelon retrouverait une position clé* », souligne Annick Girardin.

Les effets économiques induits touchent d'abord au port de Saint-Pierre. « *Seul port de la région à ne pas être pris par les glaces l'hiver, il serait le plus proche des futures plates-formes* », explique Roger Hélène, qui est aussi le président de la fédération locale du bâtiment et des travaux publics. « *Et donc placé au mieux pour gérer l'avitaillement et la maintenance tandis que toute une sous-traitance pourrait redonner vie au territoire* ».

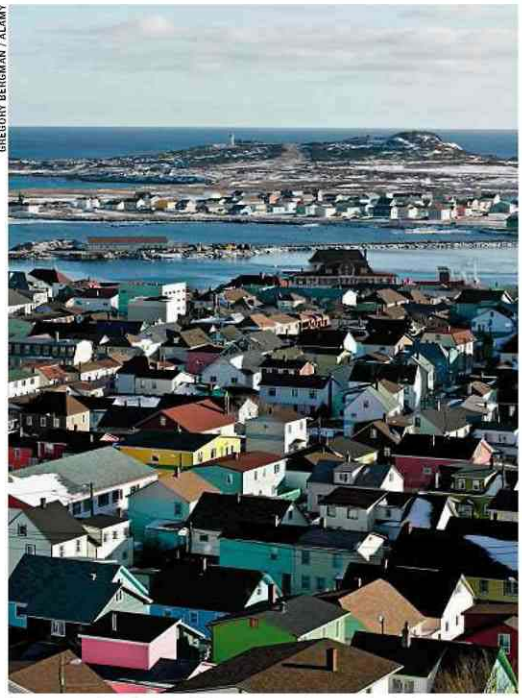

GREGORY BERGMAN / ALAMY

Le port de Saint-Pierre est le seul de la région à ne pas être pris dans les glaces en hiver.

De quoi, en même temps, apporter une bouffée d'oxygène au BTP local qui se voit déjà en principal bénéficiaire des indispensables investissements portuaires…

En attendant, la situation est plutôt sombre dans le petit archipel. Avec 18 % de chômage, il perd sa population active qui tend à émigrer vers la métropole ou vers le Canada. Ceux qui restent sur place travaillent essentiellement dans la fonction publique. Du fait du climat très rude, nombre de salariés du secteur privé connaissent régulièrement des périodes de chômage chaque année ; il est impossible de travailler longuement à l'extérieur pendant environ 4 mois, notamment dans le bâtiment, et la transformation dans les pêcheries est également pour l'instant très saisonnière… « *Ne nous payons pas de mots !*, s'exclame Louis Guédon. *Le territoire vit sous perfusion ! Au moment où, plus que jamais, les autorités veulent voir l'outre-mer se prendre en mains, la métropole doit l'aider à faire valoir ses droits et lui permettre de vivre de ses productions.* »

À quand la réponse ? Sur ce point, bien sûr, les perspectives sont très incertaines. D'abord parce que les Canadiens, « *habitués à ce que le gouvernement français ne défende pas le dossier* », va évidemment regimber. Même si la partie française ne doute pas de son bon droit puisque, selon Laurent Lucchini, président du conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer (Indemer), il existe déjà des précédents ; des cas de gestion commune d'une zone relevant de souverainetés distinctes existent entre Japon et Corée, entre Thaïlande et Malaisie ou encore dans le golfe Arabo-Persique. Un accord de ce type existe même entre la France et l'Espagne dans le golfe de Gascogne…

Au total, « *des tensions sont inévitables même si elles sont toutes relatives. Les Canadiens sont davantage ulcérés quand les Français luttent à Bruxelles contre la chasse au phoque, dont nombre de Terre-Neuviens vivent, que quand ils s'intéressent au dossier de l'exploitation maritime…* », assure Annick Girardin.

Sur le territoire, élus comme chefs d'entreprise se veulent en tout cas optimistes : ce n'est pas de la guerre du pétrole qu'il s'agit mais bien d'une nouvelle ère de coopération entre les deux puissances…

Puisse le petit archipel, au passage, retrouver quelque chose de sa prospérité passée et assurer son avenir ! ●

Tous droits de reproduction réservés